



Montréal, le 10 août 2010

Par courriel

Me Pierre Pelletier
STEIN MONAST, S.E.N.C.R.L., avocats
70, rue Dalhousie, bureau 300
Québec (Québec) G1K 4B2

Me Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative à la gestion du risque de crédit de la clientèle
grande puissance
Dossier de la Régie : R-3733-2010**

Chers confrères,

La Régie accuse réception aujourd'hui de la demande d'intervention tardive du procureur de l'AQCIE/CIFQ relativement au dossier cité en titre.

Toute contestation, par le Distributeur, devra être faite par écrit et déposée à la Régie au plus tard le **12 août 2010**. Toute réplique de l'AQCIE/CIFQ devra être produite au plus tard le **13 août 2010**.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Me Pierre Tourigny pour :

Véronique Dúbois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as